

La succession acceptée à concurrence de l'actif net

#succession

#passif

#succession à concurrence de l'actif net

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Lorsqu'on ignore si l'actif successoral est plus important que le passif, le notaire est souvent amené à conseiller une acceptation de la succession à concurrence de l'actif net. Ainsi, l'héritier ne sera pas tenu des dettes de la succession au-delà de l'actif qu'il recueille, de sorte qu'il n'aura aucun sacrifice à faire sur son patrimoine personnel. Dans cette procédure, le rôle du notaire est très particulier.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser la procédure de la succession acceptée à concurrence de l'actif net.
Répondre aux difficultés rencontrées par le notaire (vente d'un bien immobilier, ordre de paiement des créanciers...).

Programme de la formation



I. Les conditions de l'acceptation à concurrence de l'actif net.

A. La déclaration

B. L'inventaire

C. Les changements d'option

II. Les effets de l'acceptation à concurrence de l'actif net.

A. Pendant le délai de 15 mois.

1) La situation des créanciers : la déclaration des créances

2) La situation de l'héritier : vente, conservation et paiement des créances.

B. Après le délai de 15 mois.

1) Le sort des biens et des créances qui subsistent

2) L'établissement d'un compte.

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Aucun

Les points forts de la formation

Régime de la vente d'un immeuble au cours de la procédure

Détermination des règles de prescription des créances

Précision du rang entre les créanciers

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.